

INSTITUT LOUIS BACHELIER

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Palais Brongniart
28 Place de la Bourse
75002 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

INSTITUT LOUIS BACHELIER

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Palais Brongniart
28 Place de la Bourse
75002 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association INSTITUT LOUIS BACHELIER,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INSTITUT LOUIS BACHELIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 décrit dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 juin 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 *Jean-Yves Guyard*

Jean-Yves GUYARD

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	121 589,36	97 348,01	24 241,35	43 244,77
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 159 325,68	652 238,11	507 087,57	496 086,40
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	96,00		96,00	96,00
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	26 784,00	26 784,00		
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	46 885,00		46 885,00	46 885,00
	TOTAL (II)	1 354 680,04	776 370,12	578 309,92	586 312,17
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	3 839,08		3 839,08	3 839,08
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 323 468,82		1 323 468,82	1 354 284,41
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	2 080 866,21		2 080 866,21	1 690 296,15
	Charges constatées d'avance	42 281,91		42 281,91	115 579,83
	Valeurs mobilières de placement	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 019 271,72		1 019 271,72	2 971 941,78
	TOTAL (III)	5 969 727,74		5 969 727,74	7 635 941,25
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		7 324 407,78	776 370,12	6 548 037,66	8 222 253,42

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	1 945 732,95	1 914 591,72
	Excédent ou déficit de l'exercice	2 380,75	31 141,23
	Total des fonds propres (situation nette)	1 948 113,70	1 945 732,95
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	1 948 113,70	1 945 732,95
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		3 236 828,87
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	2 304 893,84	
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	2 304 893,84	3 236 828,87
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 381 871,53	1 667 754,93
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	395 095,39	519 281,51
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	67 313,70	111 381,99
	Produits constatés d'avance	450 749,50	741 273,17
	Total des dettes (1)	2 295 030,12	3 039 691,60
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	6 548 037,66	8 222 253,42
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	2 295 030,12	3 039 691,60
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	919 639,32	994 128,33
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	600 000,00	860 000,00
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	2 721 286,65	3 660 046,21
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés	1 086 443,98	580 817,91
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	21,21	6,94
Total des produits d'exploitation		5 327 391,16	6 094 999,39
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	3 162 210,32	3 097 157,43
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	105 456,85	123 962,55
	Salaires	1 678 231,95	2 392 776,51
	Cotisations sociales	604 221,79	823 280,36
	Dotation aux amortissements et dépréciations	165 000,56	112 697,23
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	154 508,95	352 725,02
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	226,57	1 358,84
Total des charges d'exploitation		5 869 856,99	6 903 957,94
RESULTAT D'EXPLOITATION		(542 465,83)	(808 958,55)

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(542 465,83)	(808 958,55)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		50 533,58	143 265,16
	Autres intérêts et produits assimilés			
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			50 533,58	143 265,16
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER			50 533,58	143 265,16
RESULTAT COURANT avant impôts			(491 932,25)	(665 693,39)
	Produits exceptionnels			900,00
	Charges exceptionnelles			1 565,38
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(665,38)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			(494 313,00)	(697 500,00)
TOTAL DES PRODUITS			5 377 924,74	6 239 164,55
TOTAL DES CHARGES			5 375 543,99	6 208 023,32
EXCEDENT ou DEFICIT			2 380,75	31 141,23
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat			266 061,00	257 879,00
TOTAL			266 061,00	257 879,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole			266 061,00	257 879,00
TOTAL			266 061,00	257 879,00

Règles et Méthodes Comptables

DESCRIPTION DE L'ENTITE

Visant à soutenir en France la recherche et l'enseignement, notamment dans les domaines de l'économie et de la finance, et leurs liens avec le monde professionnel, l'Association a pour objet de :

- Assurer la gestion, coordonner et mettre à disposition des moyens pour la mise en place de programmes de recherche (chaires, initiatives de recherche, programmes de recherche finalisée, ...), et développer les ressources disponibles pour les acteurs de la recherche, notamment, dans les domaines de l'enseignement en économie et finance ;
- Renforcer l'efficacité et la lisibilité de la recherche et l'enseignement, assurer sa promotion, mobiliser les acteurs ;
- Développer les échanges entre les programmes de recherche, les organismes de recherche et d'enseignement supérieur, les chercheurs, tant français qu'étrangers, ainsi que les professionnels ;
- Favoriser et valoriser la recherche et l'enseignement notamment dans les filières économiques et financières, notamment par le financement, l'organisation et la participation à des programmes d'enseignement et de recherche, des colloques et séminaires thématiques ;
- Informer en éditant et diffusant régulièrement des publications qui apportent un éclairage académique aux sujets économiques et financiers ;
- Exercer ou participer à toute action se rattachant directement ou indirectement à son objet et destinée à en permettre ou à en faciliter la réalisation ;
- Piloter le Laboratoire d'Excellence Finance et croissance Durable (LABEX FCD, dont l'ILB est l'établissement coordinateur) au sens de l'Agence Nationale de Recherche (ANR).

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

CHANGEMENT METHODE COMPTABLE

Les règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 ont été appliqués à compter de l'exercice.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique du transfert de charge ;
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable. Ce règlement n'a pas d'impacts significatifs sur les comptes de l'association au 31 décembre 2025 ni sur la présentation des états financiers.

CREDIT IMPOT RECHERCHE

Un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 494 313 € a été calculé au titre de l'exercice 2025 et a été constaté dans les comptes de l'exercice.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Les comptes annuels intègrent les opérations comptables des projets Equipex D-FIH et Equipex BEDOFIH en tant que maître d'oeuvre, et celles du LABEX FCD en tant qu'établissement coordinateur.

Règles et Méthodes Comptables

1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 548 038** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 377 925** euros et un total **charges** de **5 375 544** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **2 381** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

HYPOTHESES DE BASE

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code du commerce et du règlement ANC n°2016-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels de personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié notamment par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général.

APPLICATION DU REGLEMENT ANC N° 2022-06

L'incidence de l'application du règlement ANC n°2022-06 sur les comptes annuels ci-dessous est le suivant :

- Les transferts de charges ont été reclassés en autres produits d'exploitation ou en minoration des comptes de charges ;
- Reclassement des produits et charges exceptionnels en produits et charges d'exploitation ;
- Les dotations et reprises antérieurement classées en charges et produits exceptionnels sont reclassées en charges et produits d'exploitation.

L'impact de l'application du règlement ANC n°2022-06 sur l'exercice précédent est le suivant :

- Impacts de présentation sur le Résultat :

	N-1 avant application du règlement ANC 2022-06	N-1 avec application du règlement ANC 2022-06	N avec application du règlement ANC 2022-06
Autres produits			
Charges externes	3 097 157	3 097 157	3 162 210
Charges de personnel	3 216 057	3 216 057	2 282 454
Résultat exploitation	- 808 959	- 809 624	- 542 466
Résultat financier	143 265	143 265	50 534
Résultat exceptionnel	- 665		

- Impacts de présentation sur le Bilan : Sans impact

Règles et Méthodes Comptables

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation estimée des biens selon le système linéaire et/ou dégressif.

Les Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels : 1 an
- Sites ILB : 2 ans
- CRM : 1 à 3 ans
- Sites GP : 2 ans
- Agencements : 3 à 5 ans
- Matériels informatiques : 2 à 3 ans
- Mobiliers : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire à la clôture est inférieure à la valeur comptable, en tenant compte du risque de non - recouvrement.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur en comptabilité, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur en comptabilité à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

Les VMP sont composées d'un bon de capitalisation ALLIANZ à cotisation unique pour 1 500 000 €. Les intérêts courus sont de 344 141 € (contre 324 996 € au 31 décembre 2024).

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges engagées sur l'exercice mais se rapportant à l'exercice suivant sont comptabilisées en charges constatées d'avance.

Règles et Méthodes Comptables

3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour tenir compte des risques financiers existants à la date de clôture des comptes.

Les provisions pour dépréciation d'actifs sont constituées pour tenir compte des moins-values latentes relatives à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

ETAT DES DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits perçus sur l'exercice mais se rapport à l'exercice suivant sont comptabilisés en produits constatés d'avance.

4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 Mai 2006, nous indiquons le total des rémunérations versées aux 3 plus hauts cadres de l'Association :

Soit un total de rémunérations (y compris les avantages en nature) de 313 496 €.

Le Président et le Trésorier n'ont pas perçu de rémunérations au titre de leurs fonctions.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires facturés au titre de la certification des comptes annuels : 11 154 € HT.

Honoraires facturés au titre des autres prestations (attestation LABEX et PLADIFES) : 2 525 € HT.

Honoraires facturés au titre des prestations de service : Néant

AUTRES INFORMATIONS DU COMPTE DE RESULTAT

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter pour obtenir une information plus détaillée.

L'association a reçu une subvention du MINEFI de 460 500 €, une subvention de la CDC de 100 000 € et une subvention PARC de 39 500 €.

L'association a bénéficié de contributions volontaires en nature estimées à 266 061 €. Elles correspondent au temps consacré bénévolement par les membres du Conseil Scientifique et du Conseil d'Administration aux activités de l'Association.

L'association n'a pas réalisé de marge sur les refacturations émises.

Les produits de la vente d'accès à la base BEDOFIH sont constatés sur l'exercice dès l'octroi de ces accès. Ces produits ne sont pas rattachés à l'exercice en fonction de la durée d'utilisation des accès.

Règles et Méthodes Comptables

VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EFFECTIF

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	25,06	
Agents de maîtrise & techniciens	1,37	
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	25,06	0

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Le total des déficits d'exploitation reportables s'élève à 4 285 469 € dont 491 932 € au titre de l'exercice 2025.

5 - AUTRES INFORMATIONS

Régime fiscal

L'Association exerce une activité économique consistant principalement dans la gestion de chaires de recherche financées par des entreprises et dans la fourniture de prestations à des tiers. À ce titre, et conformément à la doctrine administrative, elle est soumise dans son ensemble à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun et à la taxe sur la valeur ajoutée selon les règles de droit commun.

Compte d'emploi des ressources (loi n° 91-772 du 7 août 1991)

L'Association ne fait pas appel public à la générosité au sens de la loi n° 91-772 du 7 août 1991. Ses ressources résultent de subventions publiques et de conventions de chaires conclues de gré à gré avec des partenaires privés. En conséquence, elle n'est pas soumise à l'obligation d'établir un compte d'emploi annuel des ressources.

6 - TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

	01/01/2025	REPORT EN FONDS DEDIES	UTILISATION EN FONDS DEDIES	31/12/2025
BELLEPOQUE	-55,80	0,00	0,00	-55,80
BNP	77,00	0,00	0,00	77,00
CAPA ADEME	48 892,02	257 733,99	-197 854,17	108 771,84
CAPITAL HUMAIN 2018	14 575,62	0,00	0,00	14 575,62
CHEMI	27,29	0,00	0,00	27,29
COMPTAECO	-157,56	0,00	0,00	-157,56
DAILY BEDOFIH	77 597,86	0,00	0,00	77 597,86
DEFICENTER	-2 198,05	333,30	0,00	-1 864,75
DONNEES BEDOFIH	238 744,34	46 681,66	-45 550,00	239 876,00
DONNEESGREEN	8 833,33	2 400,00	0,00	11 233,33
EQUIPEX BEDOFIH	2 288,64	0,00	0,00	2 288,64
ESSECPLADIFES	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
EURONEXT	44 091,58	73 500,00	-33 776,48	83 815,10
FLM	186,32	4 333,33	-3 383,58	1 136,07

Règles et Méthodes Comptables

KAYRROS	17 857,13	0,00	0,00	17 857,13
LABEX	28 883,60	0,00	-258 013,19	-229 129,59
MAPSYD	28 312,85	0,00	0,00	28 312,85
MEET-MADYS	4 325,56	0,00	0,00	4 325,56
MMS	1 460,28	0,00	0,00	1 460,28
MFGADEME	-14547,69	0,00	0,00	-14 547,69
MOOC	6 634,04	2 366,67	-24 898,71	-15 898,00
PARC	60 000,00	39 500,00	-39 500,00	60 000,00
PLADIFES	2 335 911,04	522 803,00	-1 227 721,21	1 630 992,83
PROGEDO DFIH	45 994,07	18 450,00	-1 373,28	63 070,79
RAYNA	13 972,92	0,00	-13 773,91	199,01
SERVICES DAILY BEDOFIH	3 913,00	0,00	0,00	3 913,00
NAPPI	36 802,21	39 000,00	-5 985,82	69 816,39
PRA PROGRAMME	82 233,94	117 960,79	-178 500,75	21 693,98
TRANSITIONJUSTE	32 173,33	0,00	-26 666,67	5 506,66
Total	3 236 828,87	1 125 062,74	-2 056 997,77	2 304 893,84

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/202
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	282 249,11		13 100,00		173 759,75	121 589,36
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	282 249,11		13 100,00		173 759,75	121 589,36
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur solpropre sur sold'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	221 654,13					221 654,13
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	798 693,49		143 898,31		4 920,25	937 671,55
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 020 347,62		143 898,31		4 920,25	1 159 325,68
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	96,00					96,00
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	73 669,00					73 669,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	73 765,00					73 765,00
TOTAL		1 376 361,73		156 998,31		178 680,00	1 354 680,04

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			239 004,34	32 103,42	173 759,75	97 348,01
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			239 004,34	32 103,42	173 759,75	97 348,01
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			34 081,19	22 165,41		56 246,60
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			490 180,03	110 731,73	4 920,25	595 991,51
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				524 261,22	132 897,14	4 920,25	652 238,11
TOTAL				763 265,56	165 000,56	178 680,00	749 586,12

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	26 784,00			26 784,00
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	26 784,00			26 784,00
TOTAL GENERAL		26 784,00			26 784,00
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	26 784,00		26 784,00
	Autres immobilisations financières	46 885,00		46 885,00
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	1 323 468,82	1 323 468,82	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 400,22	17 400,22	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	88 708,00	88 708,00	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 235 693,78	1 235 693,78	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	739 064,21	739 064,21	
	Charges constatées d'avance	42 281,91	42 281,91	
	TOTAL DES CREANCES	3 520 285,94	3 446 616,94	73 669,00
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 381 871,53	1 381 871,53		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	112 936,33	112 936,33		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	166 591,76	166 591,76		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	81 848,06	81 848,06		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	33 719,24	33 719,24		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	67 313,70	67 313,70		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	450 749,50	450 749,50		
	TOTAL DES DETTES	2 295 030,12	2 295 030,12		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	1 914 591,72	31 141,23			1 945 732,95
Excédent ou déficit de l'exercice	31 141,23	(31 141,23)	2 380,75		2 380,75
Situation nette	1 945 732,95		2 380,75		1 948 113,70
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 945 732,95		2 380,75		1 948 113,70

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	693 137	927 670	(234 532)	-25,28
Autres créances	2 292 010	1 809 832	482 178	26,64
TOTAL	2 985 147	2 737 502	247 645	9,05

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	661 302	486 668	174 634	35,88
Dettes fiscales et sociales	165 077	290 086	(125 009)	-43,09
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	826 379	776 754	49 625	6,39